



RAPPORT FINANCIER 2023



leplanning
familial44

RÉSULTATS 2023

Les comptes de résultats 2023 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du Planning Familial 44 lors de la réunion du 24 mai 2024.

Ces comptes ont été déclarés conformes suite à la mission d'audit réalisée par le Commissaire aux Comptes, Romain Legoux.

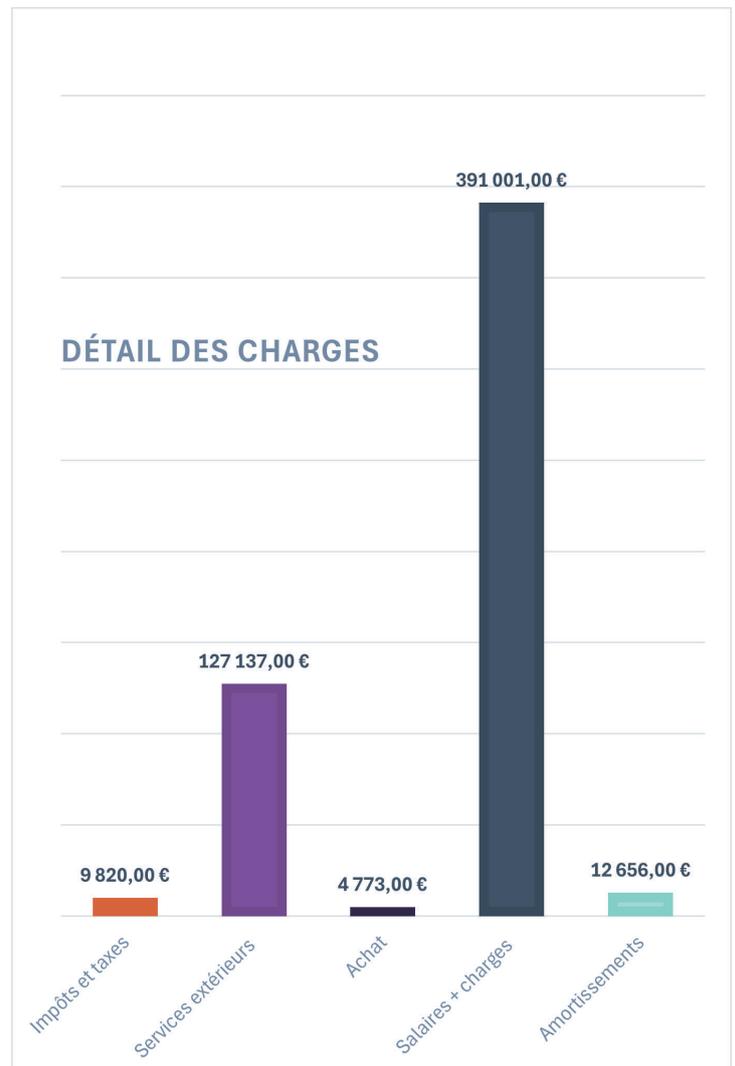
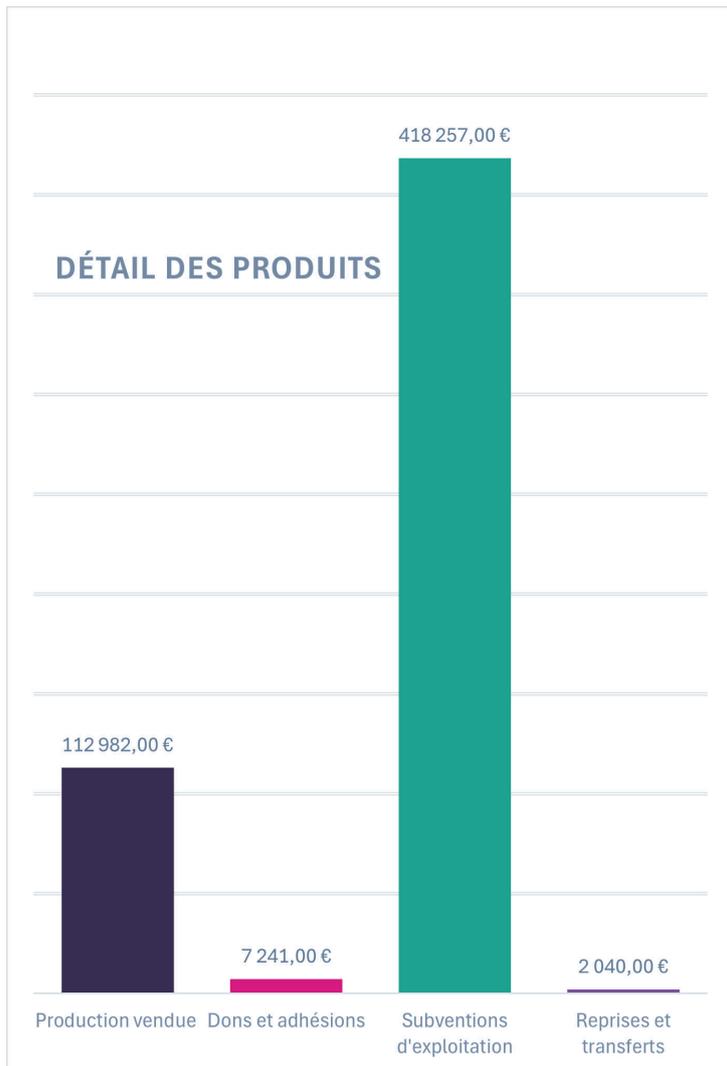
"Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice".

Le Planning Familial poursuit ses efforts dans le but de maintenir un équilibre comptable.

Après deux ans en excédent, le Planning Familial 44 présente cette année des comptes en léger déficit de 2 814,68€, soit 0,52 % de son budget annuel.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 10 501,39 €. Dans le détail, les subventions restent stables (418 257€ contre 419 766€ en 2022), la part des productions vendues (comprenant notamment les facturations d'actions, les remboursements de consultations ou de médicaments) augmentent fortement (+ 11 957€).

Les dons et les adhésions représentent 7 241€, un chiffre stable par rapport à 2022.



LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

DÉMARRAGE D'UNE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : VERS PLUS DE COMPRÉHENSION POUR TOUS-TES

Un travail pour mettre en place et améliorer une comptabilité analytique a été commencé depuis quelques années, en partenariat avec le cabinet comptable qui nous accompagne.

Nous pouvons commencer à mieux discerner les sources de revenus et de dépenses par type d'activités.

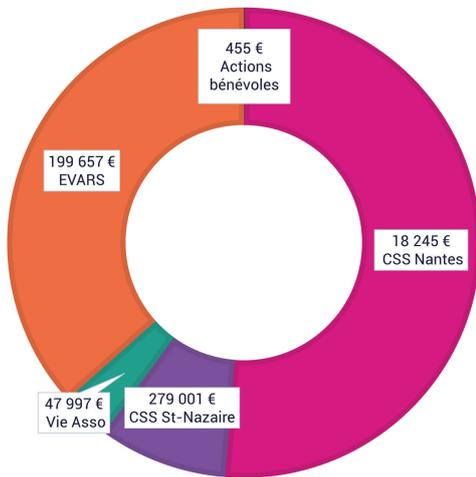
Pour cette première année de bilan analytique nous avons décidé de créer les catégories suivantes :

- Actions bénévoles

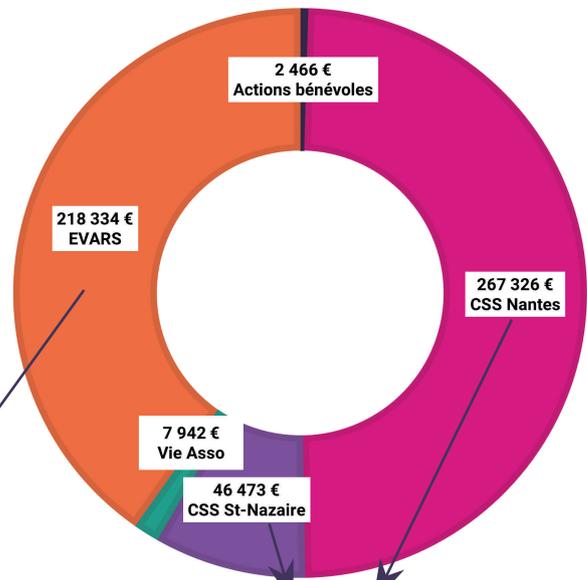
- Vie Associative
- CSS - Antenne de Nantes
- CSS - Antenne de Saint-Nazaire
- EVARS

Ce travail nous permet d'avoir un meilleur outil de compréhension de notre activités, à la fois pour l'équipe salariée, le conseil d'administration, nos partenaires et les bénévoles.

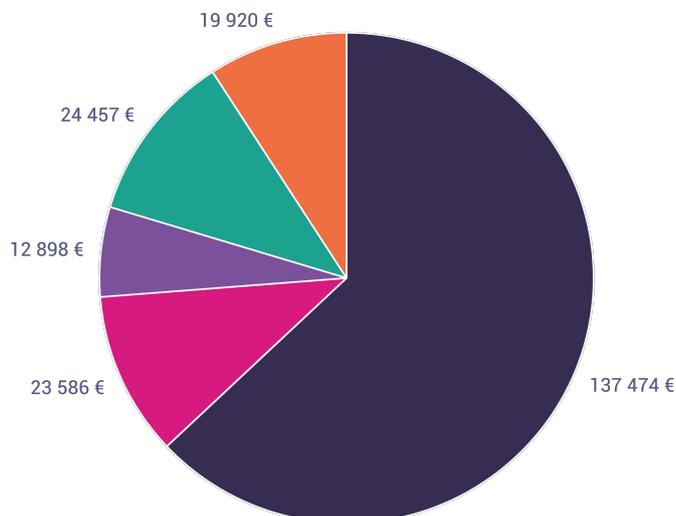
CHARGES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



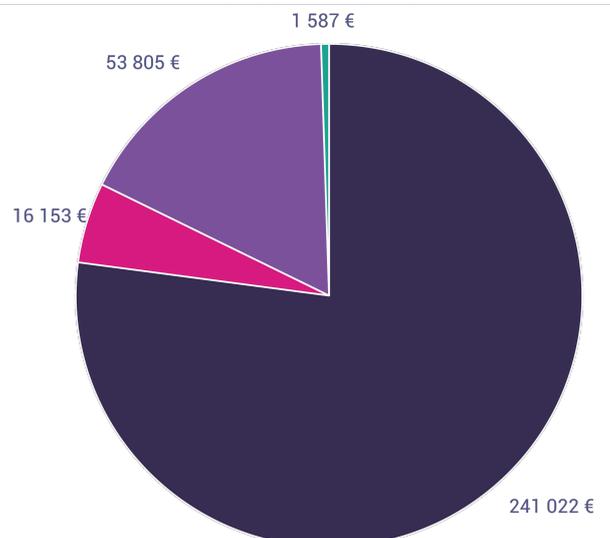
PRODUITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



DÉTAIL PRODUITS EVARS



DÉTAIL PRODUITS CSS NANTES ET SAINT-NAZAIRE



- subvention Etat (DRDFE)
- autres subventions
- activités numéro Vert
- animations et formations échelle régionale (ARS, Conseil Régional via fédération)
- Ressources propres

- subvention fonctionnement CD44
- autres subventions
- consultations et remboursement médicaments
- Autres ressources

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE, PREMIER FINANCEUR DU CSS

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique est le principal financeur du Centre de Santé Sexuelle de l'association.

La subvention annuelle versée par le département permet le financement des différentes actions menées au cœur de notre Centre de Santé Sexuelle (pour les deux antennes de Nantes et de St-Nazaire) sur les champs de l'information et de l'orientation. Dans le détail, cette aide nous permet de financer 30% de nos frais de fonctionnement (locaux, énergies, frais divers), la PRIME SEGUR des salariées concernées et une importante part de la masse salariale nécessaire aux activités du CSS.

Les conseillères assurent grâce à ce financement les activités suivantes :

- **Le centre d'orthogénie (C.O.)** : il s'agit d'un temps qui suit un rendez-vous médical. Il permet à chaque patient-e de faire le point sur sa consultation, et sur son ressenti. C'est également le temps du traitement administratif de la consultation (feuille de soin, carte vitale...).
- **Les accueils sur rendez-vous** : des rencontres de 45 minutes à 1h pour parler de tous les sujets concernant la santé affective, relationnelle et sexuelle.
- **Les accueils sans rendez-vous** : trois après-midis par semaine, les conseillères accueillent les personnes pour des rendez-vous d'une vingtaine de minutes.
- **La permanence téléphonique** : en 2023, cette activité a représenté près de 1 000 heures de travail.
- **Les temps de transmissions** : durant les journées d'ouverture au public, tout le personnel se retrouve pour un court temps d'échange sur les situations rencontrées dans la demi-journée. Ce temps est indispensable pour la transmission des informations entre les salarié-e-s et pour le suivi des dossiers.
- **Les temps de réunion d'équipe** (15 réunions par an pour le CSS).

- **L'ingénierie de projets** : en 2023, par exemple, l'équipe a travaillé sur les protocoles de mise en place du projet autour de l'IVG médicamenteuse, a amélioré les protocoles d'accueil au C.O.
- Le temps dédié à la communication des actions menées par la structure.
- L'analyse de pratique.

En 2023, la subvention est restée stable par rapport à 2022, et s'élève à 241 023€. Le salaire des conseillères a évolué en 2023. La subvention n'a pas couvert cette hausse salariale, qui était un choix de l'association.

Les remboursements

Par ailleurs, en 2023, le Département a également remboursé pour un peu plus de 10 000€ de consultations médicales et de médicaments pour les personnes souhaitant consulter de manière confidentielle et les personnes ne bénéficiant pas de droits à l'assurance maladie. Le CD s'est également engagé dans le remboursement de moyens de contraception non remboursés par l'assurance maladie, comme les anneaux ou les patchs. Nous saluons cette démarche qui permet à chacun-e d'accéder à la contraception qui lui convient le mieux, et qui permet de renforcer la conviction du Planning Familial 44 que chaque personne doit pouvoir faire ses choix en matière de vie affective relationnelle et sexuelle, y compris lorsque les personnes ne disposent pas de ressources financières.

UNE
CONVENTION
PLURIANNUELLE
DE 5 ANS

LA SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL TOTAL 241 023€



LA DRDFE : PREMIER FINANCEUR DE L'EVARS



La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) des Pays de la Loire, qui représente l'État, est le principal financeur de nos activités en tant qu'Etablissement de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle.

Depuis plusieurs années, la subvention de la DRDFE a **fortement augmenté pour atteindre 108 894 €**. Cette aide nous permet de financer les salaires, frais de fonctionnement, et frais de missions des interventions concernant l'établissement de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Cette subvention permet de mettre en œuvre les actions suivantes :



- **Mise en œuvre d'animations et d'ateliers de prévention** : le contexte social de 2023 ne nous a pas permis la mise en œuvre de toutes les dates prévues, et nous avons réalisé 79 ateliers. Pour 2024, il a été convenu suite à un travail conjoint avec la DRDFE d'intensifier notre action sur ce champ avec un objectif de 149 animations sur le territoire.
- Le co-financement de **69 animations prises en charge majoritairement par l'ARS et le Conseil Régional**.
- Le co-financement de la tenue du Numéro Vert National "IVG, Contraceptions, Sexualités" (nous avons un financement de 21 € de l'heure via la Fédération Régionale du Planning Familial, qui couvre 2/3 des charges réelles)
- Le conseil et l'orientation en vie affective, relationnelle et sexuelle par échange numérique. En 2023, les conseillères ont traité près de **300**

demandes d'échanges par voie électronique dans le cadre d'ouverture ou suivi de dossier de bénéficiaires.

- Les entretiens téléphoniques (qui sont à différencier de la permanence de prise de RDV – prise en charge par le Conseil Départemental) ont nécessité en 2023 - 454 heures de travail – soit des charges s'élevant à un peu plus de 14 000 €

La subvention permet également de financer une part des RH nécessaires à la mise en œuvre du projet EVARS :

- 15 réunions d'équipe par an
- Une partie de la prise en charge du salaire de la direction (0,3 ETP)
- Les 0,2 ETP restants du salaire du gestionnaire. Les 0,6 ETP complémentaires sont pris en charge dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental

En plus de la subvention dédiée à l'EVARS, la DRDFE nous a accompagné l'année dernière à hauteur de **19 300 € pour un accompagnement à la revalorisation salariale**. Cette aide a été précieuse pour soutenir la qualité du travail mené par l'équipe et nous remercions chaleureusement la DRDFE pour cette aide supplémentaire.

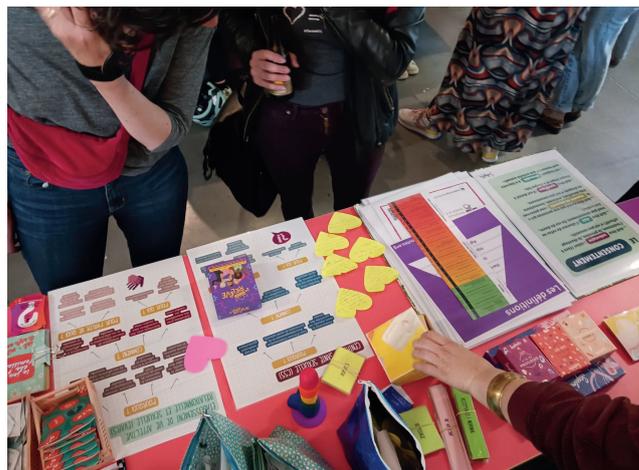
2024 signe le démarrage d'une nouvelle convention pluriannuelle avec la DRDFE, qui réaffirme son soutien en nous assurant une contribution maintenue sur l'activité EVARS et un accompagnement sur l'évolution des salaires.

SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Enfin, nous avons également répondu à une proposition de subvention dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle. Grâce à ce financement de 1 800 €, nous avons pu acheter des serviettes, tampons, des cups et des culottes menstruelles.

LES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Pour répondre au plus près aux besoins des habitant.e.s sur tout le territoire, et pour que nos interventions en santé affective, relationnelle et sexuelle ne soit pas réservée qu'aux personnes résidant près des centres urbains, le Planning Familial 44 développe depuis des années des partenariats territoriaux avec les communes, et les communautés de communes du territoire.



LA VILLE DE NANTES

En 2023, la Ville de Nantes a très largement augmenté sa subvention au Planning Familial 44 et nous a soutenu à hauteur de 14 000€ (contre 8 000€ auparavant en 2022).

Cette augmentation permet de faire face – entre autres – à la forte hausse du coût de nos charges courantes et à l'adaptation de nos pratiques, notamment dans la prise en charge des violences sexistes et sexuelles.

Cette subvention est un apport non négligeable au financement de nos actions.

Elle permet la prise en charge partielle des coûts

de fonctionnement de l'association : ressources humaines, locaux, matériels...

Les salarié.e.s du Planning Familial interviennent également à Citad'elles, où elles assurent des permanences individuelles et collectives auprès des personnes accompagnées par cette structure. Ce travail est fait en collaboration avec la sage-femme de Citad'elles. **Pour cet ensemble d'actions, nous avons une convention de 12 038€ avec la Ville de Nantes.**

SAINT-NAZAIRE : FONCTIONNEMENT & PROJET CITÉ EDUCATIVE



La commune de Saint-Nazaire nous accompagne via une subvention de fonctionnement de 2 700€ (stable par rapport à 2022). Cette subvention contribue aux charges courantes du Centre de Santé Sexuelle.

La Cité Educative

Nous avons répondu à un appel à projets Contrat de Ville et Cité Educative à Saint-Nazaire avec pour objet la mise en œuvre d'une formation de deux jours sur le thème "prévenir les violences sexistes et sexuelles".

Nous avons obtenu un accord de 7 500€ pour la mise en œuvre de cette formation : 6 000€ au titre des fonds dédiés à la Cité Educative, et 1 500€ de la part de la Direction de la Jeunesse, de la vie Associative et de l'Education Populaire de la Ville de Saint-Nazaire.

Grâce à ce projet, nous avons pu former 14 professionnel-le.s.

LES AUTRES MUNICIPALITÉS

Les aides des communes et communautés de communes (hors Nantes), représentent en 2023 **8 950 € pour 15 communes ou communautés de communes**.

Cette enveloppe globale est en baisse de plus de 2 000 €. Cette baisse s'explique notamment par le fait que certaines subventions de moins de quelques centaines d'euros n'ont pas été demandées en 2023. En effet, l'absence d'harmonisation des procédures de demandes de subventions explique que certains dossiers n'aient pas été préparés, faute de temps.

En 2024, nous avons décidé d'augmenter un peu le temps de travail de notre gestionnaire (+4h/

semaine) afin notamment, de pouvoir entamer une gestion conjointe (avec la directrice et le CA) de ces demandes et de pouvoir rencontrer les collectivités.

Nous constatons que de plus en plus d'équipes territoriales s'investissent dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour la santé affective relationnelle et sexuelle, à travers des initiatives ou des contrats locaux.

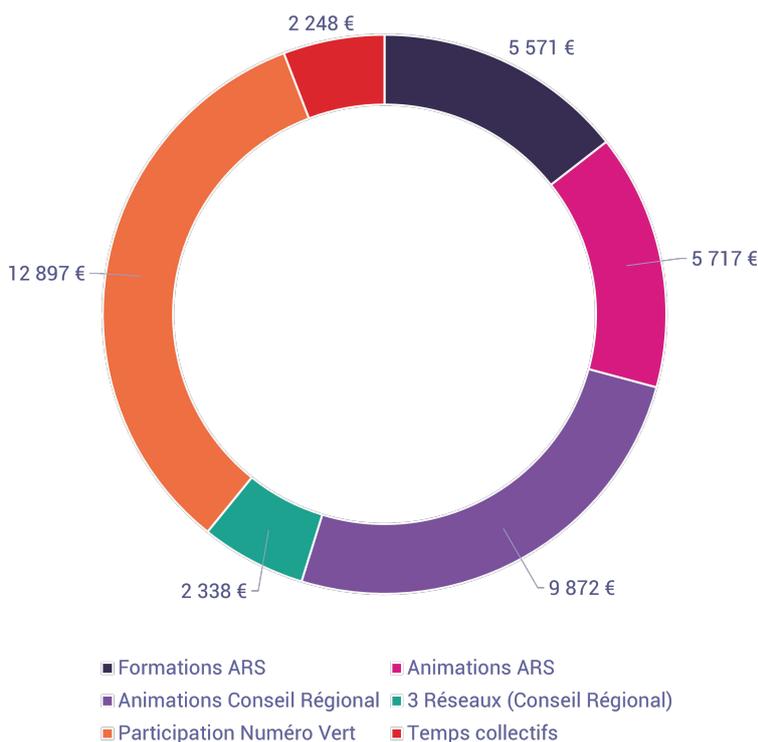
Nous remercions les communes qui s'engagent déjà à nos côtés et espérons pouvoir devenir partenaires de celles qui ne nous soutiennent pas encore.

AIDES RÉGIONALES

Au niveau régional, les subventions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Régional (CR) s'élèvent conjointement à un peu plus de **38 600 €**. C'est la Fédération Régionale du Planning Familial qui œuvre à la recherche et à la pérennisation de ces fonds.

Grâce à ces financements, nous pouvons organiser les projets suivants :

- Une ligne de financement ARS de 5 571 € est dédiée à **l'organisation de journées de formation des professionnel-le-s qui travaillent auprès des jeunes de 12 à 25 ans** sur les thématiques de la contraception, de la prévention des violences sexistes et sexuelles ou encore de l'animation de séances sur la vie affective, relationnelle et sexuelle.
- **Des animations dans les établissements scolaires et non-scolaires.** En 2023, nous avons été accompagné-e-s à hauteur de 15 590 € (ARS 5 717 € / CR 9 872 €)
- Les actions dans le cadre **des animations 3 Réseaux** (en partenariat avec le CIDFF et Solidarité Femmes). En 2023, ce financement Conseil Régional Pays de la Loire représentait 2 337,50 €.
- Participation à la tenue du Numéro Vert National "IVG-Contraception-Sexualités", coordonné par la Fédération, pour lequel nous avons reçu un financement de 12 897 €.



ECHANGES DE PRATIQUES À ÉCHELLE RÉGIONALE

Participation à des temps de travail et d'échanges de pratiques avec les autres associations départementales du Planning Familial. En 2023, cela représentait une prise en charge de 2 248 €.

AUTRES RESSOURCES

LES DONS ET ADHÉSIONS

Les dons et adhésions sont stables par rapport à 2022 et **représentent un total de 7 241 €**.

ACTIVITÉS FACTURÉES

Le montant des animations facturées a considérablement diminué en 2023 (- 9 000 €). Suite à une concertation avec nos financeurs EVARS, nous avons arrêté de facturer des interventions aux établissements dans lesquels nous proposons des animations, afin de ne pas faire de doublon avec le financement EVARS.



Facturation des formations

Le Planning Familial 44 est certifié organisme de formation QUALIOPI. Dans ce cadre nous dispensons des formations auprès de professionnel.le.s. Outre les financements ARS, nous avons facturé 12 274€ pour cette activité en 2024.

CONSULTATIONS MÉDICALES ET REMBOURSEMENTS

Par ailleurs, la part de montants reçus correspondant au ticket modérateur (payés directement au CSS par les assuré.e.s) continue de baisser. Nous pouvons expliquer cette baisse par une prise en charge plus importante des consultations médicales par les caisses d'assurance maladie.

Dans le détail, **les prises en charge des consultations par le Conseil Départemental baissent de 8 230 € (soit 10 680 € en 2023)**.

En parallèle, le remboursement des consultations CPAM augmente d'un peu de plus de 8 000€. Cet effet de bascule de financement peut être expliqué par deux raisons :

- Le changement de la réglementation concernant la prise en charge des consultations non anonymes pour les moins de

26 ans, qui est désormais à la charge de la CPAM. Cette nouvelle législation permet aux personnes de moins de 26 ans de ne pas avancer les frais liés à la contraception et la santé sexuelle.

- L'amélioration du suivi des facturations de consultations par notre gestionnaire.

Le remboursement des consultations et médicaments par ces deux partenaires permet de couvrir l'ensemble des personnes qui viennent au Planning Familial, quelle que soit leur situation (moyen financier, couverture par des droits à l'assurance maladie, genre, âge, anonymat ou non).

Ces prises en charges nous permettent donc d'assurer un accueil inconditionnel dans nos locaux. Cet élément est au cœur de nos valeurs.

FOCUS ACTIONS BÉNÉVOLES

Les actions bénévoles sont une clé de voûte de l'activité de l'association Planning Familial 44.

Quelques chiffres clés pour l'année 2023 :

- 7% du montant des dons et adhésions reversés au compte actions bénévoles soit 345 €
- 1450€ de recettes concernant des interventions collectives (stands)
- Un peu plus de 700 € de dons directs

(récoltés sur les stands ou en partenariat).

Mais au-delà de ces budgets, ce qu'il faut valoriser ce sont les centaines d'heures où les bénévoles de l'association mènent des actions.

En 2023, cette contribution volontaire a été de 2 871 heures, valorisées au taux horaire du SMIC. Cela représente 43 658 €



LES CHARGES D'EXPLOITATION

En 2023, le Planning Familial 44 a employé 12 personnes pour un peu plus de 9 équivalents temps plein.

Les salaires et les charges salariales représentent près des trois quarts des dépenses du Planning avec **391 000€ en 2023, soit 27 182€ de plus qu'en 2022.**

Cette augmentation s'explique pour plusieurs raisons :

- **l'augmentation en septembre 2022 des temps de travail de la coordinatrice et de la directrice** (qui sont toutes les deux passées de 80 à 90 % de temps plein) et donc un volume horaire beaucoup plus important sur ces deux postes en 2023,
- l'augmentation des temps de travail (dans le cadre de **l'arrêt des temps partiel "subis"**) pour plusieurs salarié·e·s, en 2022.
- **la revalorisation annuelle des salaires** en septembre 2022.

Services extérieurs et honoraires

Nous faisons appel chaque année à de nombreuses personnes extérieures qui nous permettent de réaliser nos missions. Nous avons également recours à des prestataires extérieurs pour les services tels que la fourniture d'électricité ou la téléphonie. **L'ensemble de ces prestations s'élèvent en 2023 à 127 137€** (montant en évolution de 4 % par rapport à l'année 2022).

Cette somme englobe certaines dépenses qui sont directement remboursées comme **les frais de laboratoires (qui s'élèvent à 13 330€)** ou **les frais pédagogiques d'analyse de pratiques**, qui sont pris en charge par le Conseil Départemental).

Nous pouvons extraire quelques données de cette enveloppe globale :

- Les **honoraires des médecins et soignantes non salariées** qui assurent une partie des consultations du CSS représentent 10 873€
- Les **honoraires du cabinet Advelia** qui nous accompagne sur le volet expertise comptable

et sur le volet social pour respectivement 12 560€ et 4 620€

- La **mission du commissaire aux comptes** pour 4 440€
- Les **remplacements CCF** représentent un peu plus de 3 000€
- Les locations et charges de lieux (local d'archives, TPE, photocopieur, loyer du local nazairien, charges de copropriété) pour un total de près de 26 000€
- Les services d'assurance et d'infogérance représentent un coût 7 604€
- Le prix de l'électricité a augmenté très fortement, atteignant 2 965€
- Enfin **les adhésions et cotisations diverses** s'élèvent à 15 706€ dont une cotisation de 13 540€ au mouvement Confédéral du Planning Familial.

**65 %
D'AUGMENTATION
DU PRIX DE
L'ÉLECTRICITÉ**

Impôts et taxes

Pour la première fois, le montant des salaires versés par le Planning Familial 44 nous font passer au-dessus du seuil d'éligibilité à la taxe sur les salaires. Nous avons donc payé une taxe de 2 402€ en 2023. Notre association est également redevable d'une **taxe foncière** d'un montant de 2 293€, qui est stable par rapport à l'année 2022.

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Ces chiffres englobent également la cotisation conventionnelle 2022 pour le CSE. Le versement pour cette période conventionnelle a été versé rétroactivement en 2023 en plus de la cotisation CSE 2023, pour une somme totale de plus de 5 241 €. Ce versement est une dépense nouvelle qui fait suite à la création du CSE au dernier trimestre 2022.

Ce budget est versé sur un compte dédié et géré directement par les élues de cette instance de représentation du personnel. Il a permis fin 2023, d'offrir un cadeau de fin d'année à chaque membre de l'équipe salariée.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	112 982	101 025	11 957	11,84
Subventions d'exploitation	418 257	419 766	-1 509	-0,36
Reprises et Transferts de charge	2 040	9 229	-7 188	-77,89
Autres produits	7 241		7 241	
Produits d'exploitation	540 520	530 019	10 501	1,98
Achats de matières premières	4 150	7 652	-3 502	-45,76
Variation de stock de matières premières	591	-382	973	-254,65
Autres achats non stockés et charges exte	127 137	122 048	5 089	4,17
Impôts et taxes	9 820	6 970	2 850	40,89
Salaires et Traitements	287 733	273 441	14 292	5,23
Charges sociales	103 124	90 234	12 890	14,29
Amortissements et provisions	12 656	21 273	-8 617	-40,51
Autres charges	144	1	144	NS
Charges d'exploitation	545 356	521 236	24 120	4,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 835	8 783	-13 618	-155,05
Produits financiers	385	4	380	NS
Charges financières	32	149	-118	-78,84
Résultat financier	353	-145	498	-343,99
RESULTAT COURANT	-4 482	8 638	-13 121	-151,89
Produits exceptionnels	1 668	1 672	-4	-0,26
Résultat exceptionnel	1 668	1 672	-4	-0,26
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 815	10 310	-13 125	-127,30
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat	43 658	18 568	25 089	135,12
Total des produits	43 658	18 568	25 089	135,12
Personnel bénévole	43 658	18 568	25 089	135,12
Total des charges	43 658	18 568	25 089	135,12

NOS PARTENAIRES FINANCIERS





**le planning
familial44**

Association Le Planning Familial de Loire-Atlantique

Antenne de Nantes

4 rue Meuris

44100 Nantes

contacts@planningfamilial44.com

02 40 20 41 51

Antenne de Saint-Nazaire

80 avenue du Général de Gaulle

44600 Saint-Nazaire

saintnazaire@planningfamilial44.com

02 51 10 79 79

www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-de-loire-atlantique-44

et pour plus d'actualités suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook, Instagram et X